

Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) a été créée pour réguler le secteur des télécommunications, en veillant au respect des règles d'une concurrence saine et loyale. Par ses actions, telles l'analyse des marchés, la fixation des prix d'interconnexion, la prévention des pratiques anticoncurrentielles, le pilotage des projets du Service Universel, l'Agence œuvre à universaliser l'accès aux télécommunications, à préserver les droits des usagers et à réduire la fracture numérique.

Dans un souci de proximité avec les citoyens, l'ANRT a mis en place cette rubrique d'information. L'objectif est de les rapprocher du monde des télécommunications, dont les rouages, parfois trop techniques, peuvent susciter de nombreux de questionnements.

Au travers notamment d'un lexique, l'ANRT présente une définition des termes les plus courants dans les communications sur les télécommunications, que les usagers sont amenés à retrouver, en consultant des offres, sur des messages publicitaires ou en lisant la presse.

Une foire aux questions est également proposée pour apporter des réponses aux questions les plus fréquentes des usagers.

Infos pratiques: [Présentation](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/infos-pratiques#comment-0>